



# Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 0144 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE PARIS

## Esclavage, BUMIDOM...Mémoire du passé, conscience du présent

Le Collectif DOM du SUPAP-FSU prend pleinement part aux **commémorations de l'abolition de l'esclavage dans les anciennes colonies françaises.**

Commémorer, c'est se souvenir, **comprendre et transmettre.** L'esclavage colonial constitue un crime contre l'humanité ([loi Taubira du 21 mai 2001](#)). Il a été institutionnalisé, organisé et légalisé par l'État français (avec le Code noir de 1685 qui a nié l'humanité des personnes réduites en esclavage, les a assimilés à des biens meubles et légitimé les châtiments les plus violents).

Mais **cette histoire est aussi celle de la résistance.** Les esclaves ne se sont jamais résignés. Leurs luttes et leurs révoltes ont arraché la liberté. **Louis Delgrès, Solitude, Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines, Lumina Sophie, Furcy, Simmon Frossard...** Leur combat est un héritage commun. Leur mémoire est une boussole collective. Et les traces de l'histoire esclavagiste et coloniale ne se sont pas arrêtées en 1848. Elles se prolongent dans l'histoire sociale contemporaine et dans les parcours de vie de nombreuses familles ultramarines.

Cette mémoire collective comprend aussi celle du **BUMIDOM** (Bureau pour le développement des migrations dans les DOM), créé en 1963. Celui-ci a organisé pendant plusieurs décennies **la migration massive d'ultramarins vers la métropole.** Beaucoup ont été éloignés de leur territoire, de leur famille et de leur culture, souvent sans réel choix ni accompagnement. Nombre d'entre eux ont été orientés **vers des emplois d'exécution,** notamment dans la fonction publique, dans des conditions marquées par l'isolement et une faible reconnaissance sociale. Il faut aussi reconnaître cette page majeure de l'histoire contemporaine ultramarine.

### Des dates pour se souvenir :

- **4 février 1794** : 1<sup>er</sup> décret d'abolition de l'esclavage par la Révolution française suite aux **révoltes d'esclaves** de Saint-Domingue
- **27 avril 1848** : décret d'abolition définitive de l'esclavage
- **Application effective** : 22 mai en Martinique, 27 mai en Guadeloupe, 10 juin en Guyane et le 20 décembre à La Réunion
- **1963** : création du **BUMIDOM** (Bureau pour le développement des migrations dans les DOM)
- **10 mai** : Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions (France entière)

Ces dates ne sont pas de simples repères historiques. Elles rappellent que **la liberté a été conquise,** jamais offerte, et que l'histoire des Outre-mer s'inscrit dans un temps long, dont les mémoires restent vivantes. La commémoration de l'abolition de l'esclavage ne peut se limiter à des discours symboliques. Il faut reconnaître pleinement cette histoire comme partie intégrante de l'histoire de la République et en assurer la transmission.

**Pas de mémoire sans vérité, pas de transmission sans reconnaissance**

Collectif DOM du SUPAP-FSU : [supapfsucollectifdom@gmail.com](mailto:supapfsucollectifdom@gmail.com)